

3) Le serment d'hippocrate.

Intro :

Le serment d'hippocrate est à la fois une description de l'organisation de la médecine du temps d'hippocrate et la promesse d'une conduite très sévère pendant l'exercice médical.

L'invocation :

Il s'agit d'un acte culturel ("je jure"), un rite, un serment promissoire que l'on s'engage à respecter toute sa vie dans la limite du possible. ("selon mon pouvoir et ma raison")

En témoignent les nombreux dieux invoqués dans l'introduction qui autrefois faisaient office de témoins, garants et juges à la place du code pénal et de la déontologie médicale d'aujourd'hui :

- Tout d'abord, Apollon, dieu de la pureté, de l'harmonie et de la juste mesure.
- Asclépios, Dieu de la médecine.
- Hygie déesse de la santé, de la prévention.
- Panacée déesse de la guérison.
- Et enfin généralement tous les dieux et toutes les déesses.

Le contrat d'apprentissage :

Le serment d'hippocrate implique des droits et des devoirs.

En effet, c'est un contrat d'apprentissage que l'on s'engageait à respecter avant les études médicales.

Par ailleurs celui ci nous apprend que la profession médicale s'héritait de père en fils, puis que par la suite des étrangers et adeptes furent acceptés moyennant un salaire contre l'apprentissage.

Dans le contrat le novice s'engage - à honorer son maître comme un second père et le secourir s'il se trouve dans le besoin,

- placer ses fils au même rang que ses frères et leur enseigner l'Art s'ils le veulent sans retribution ni contrat.
- Et instruire les adeptes aux mêmes conditions (serment, contrat et honoraires).

Trois points importants en échange desquels il acquiert le droit d'initiation à l'art médical.

Ceci témoigne de l'importance de la famille après celle des dieux.

Respect de la vie :

Il s'engage aussi envers les patients à ne pas leur nuire (primum non nocere), et donc :

- à prescrire des régimes avant les remèdes ou la chirurgie.
- ne pas donner aux malades le moyen de se suicider, et aux femmes enceintes celui d'avorter.
- Ne pas pratiquer la taille, seuls les tailleurs devaient la pratiquer, probablement à cause de la forte mortalité que cette opération causait.
- se tenir loin de tout tort volontaire et de toute séduction ou plaisir de l'amour pendant l'exercice.
- et enfin, une chose remarquable, la première mention du secret professionnel :
il s'engage à tenir secret tout ce qu'il aura vu ou entendu qu'il ne faille pas répandre"

Il y a donc un caractère religieux et pur de la médecine (en plus de l'invocation d'Apollon) et une célébration de la vie et de l'art médical. ("je conserverai purs et saints et ma vie et mon art")

Imprécation :

Enfin si le disciple respecte en tout point le serment, il est en droit d'espérer réussir dans la vie et son Art, être honoré de tous à perpétuité et s'il faillit à sa promesse, que le contraire lui arrive. Et c'est là la véritable imprécation, les dieux châtieront le parjure.